EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-11

Séance du 16 janvier 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 janvier 2023, s'est réuni dans les locaux de la salle du conseil de la mairie déléguée de Saint-Martin-Bellevue, sise 1 Rte des Écoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoir : 1 - Votants : 23

OBJET : VOTE DES TARIFS DU SEJOUR EN ALLEMAGNE

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELLILE M. – DITTA E. – FILLION L. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à ALESINA C.) – NICOLAS A. – REYDET N.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – DUPONT C. – HUCHET C. – LAFFIN C. – RÉVEILLON É. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BOCQUET J.

Entendu l'exposé suivant :

L'équipe municipale a inscrit au cœur de son programme le souhait de développer les partenariats européens. Le service jeunesse s'est rapproché d'un club de basket au nord de l'Allemagne afin de proposer aux jeunes de Fillière un échange, en partenariat avec l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse (OFAJ).

Le projet consiste à envoyer un groupe de 12 jeunes âgés de 13-14 ans. L'échange se fera en 2023 autour de la thématique de l'environnement. Fillière accueillera ensuite le groupe de jeunes allemands en 2024 autour de la thématique du devoir de mémoire et de la liberté. Ce séjour s'ajoute aux activités qui seront proposées par ailleurs par le local jeune cet été (3 semaines d'animation dont 1 mini séjour jusqu'au 28/07). Le séjour est envisagé en août 2023.

La commune bénéficie d'une prise en charge partielle des coûts par l'OFAJ. Les familles souhaitant inscrire leur enfant devront s'acquitter de frais d'inscription proposés dans la grille qui fera l'objet d'un autre envoi suite au passage en commission EJS mercredi 11 janvier 2023 *(annexe – Grille tarifaire échange européen)*. A noter qu'un tarif pour les jeunes de Fillière et hors Fillière est proposé. Reste à la charge de la commune, le salaire du responsable jeunesse et le coût du prestataire qui coorganise le séjour.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que l'organisation des séjours de vacances représente un service social et éducatif relevant des compétences de la commune,

Considérant la prise en charge par l'OFAJ d'une partie des frais engagés à l'organisation de ce séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la grille tarifaire pour l'inscription à l'échange européen en Allemagne.

Le secrétaire de séance
Jacques BOCQUET

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 23 JAN. 2023
Publication le : 23 JAN. 2023

COMMUNE DE FILLIERE R.F. Haute-Savoie

Annexe point 13
Echange européen avec l'Allemagne : proposition de grille tarifaire

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	QF8	QF9
Quotient familial	0-300	301-620	621-800	801-1000	1001-1500	1501-2500	2501-3200	3201-4000	4001-9999
Tarif annuel jeune de Fillière	100 €	125 €	150 €	175 €	200 €	250 €	300 €	375 €	450 €
Tarif annuel Hors Fillière	200 €	250 €	300 €	350 €	400 €	500 €	600 €	750 €	900 €